

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

L'école élémentaire Pierre PFLIMLIN accueille les élèves dans 15 classes élémentaires : 9 classes monolingues, 5 classes bilingues et une section ULIS.

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

LES HORAIRES

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Ouverture du portail	8h05	13h35
Entrée en classe	8h15	13h45
Sortie	11h45	16h15

Les cours ont lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

LA LIAISON ÉCOLE – FAMILLES :

- Le jour de la rentrée, il sera remis à chaque élève un cahier de correspondance qui assurera la liaison entre l'école et la famille. Les parents l'utilisent pour correspondre avec l'enseignant, justifier une absence, demander un rendez-vous.

Toute information figurant dans le cahier de liaison sera signée le jour même par les parents.

- Le directeur reçoit les parents sur rendez-vous.

SITE DE L'ÉCOLE :

Vous trouverez sur le site, les nouveautés et les nouvelles informations pratiques en fonction de l'actualité (nouvelles mesures sanitaires...). Mais, vous y trouverez également les projets et photos de classe, les événements à venir et les informations concernant les associations.

<http://www.ec-vendenheim.site.ac-strasbourg.fr>

LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR :

Il se trouvera sur la première page du cahier de liaison et devra être émarginé par les parents. Il peut être consulté sur le site de l'école.

ABSENCES

■ **En cas d'absence prévisible n'excédant pas deux jours de classe** (obligation familiale exceptionnelle, intervention médicale...), veuillez la signaler à l'enseignant **avant** l'absence effective par l'intermédiaire du cahier de liaison.

■ **En cas d'absence imprévue de votre enfant**, il appartient aux parents d'en **informer immédiatement** l'enseignant(e) ou le directeur :

- en envoyant un mail : ecole.pflimlin@vendenheim.fr

- en téléphonant à l'école au : 03 88 69 55 82

- en transmettant une excuse écrite (sur papier libre) par l'intermédiaire d'un élève de l'école (frère, sœur, camarade de classe ou voisin,...).

Seuls les motifs suivants sont légitimes : maladie, difficulté accidentelle des transports, absences temporaires des personnes responsables.

■ En cas d'absence momentanée dans la journée, veuillez faire une demande écrite **avant** l'absence effective. Si cette absence nécessite une sortie de l'élève avant l'heure officielle de sortie, l'enfant devra être pris en charge à l'école par un parent (aucun élève ne peut quitter l'école **seul** pendant les heures de classe).

■ Toute demande d'absence exceptionnelle justifiée **excédant deux jours de classe** doit faire l'objet d'une demande auprès des services de la direction académique par l'intermédiaire d'un courrier déposé en double exemplaire, **un mois à l'avance**, au bureau du directeur qui transmettra.

Merci aux enfants et aux parents de participer au bon fonctionnement de l'école !

Le directeur Yannick Batt